

## Avant-propos

---

Cet ouvrage concerne un sujet trop peu étudié et Thierry Vasse corrige ainsi des années de faible intérêt pour cette spécificité de l'école maternelle : le travail commun entre enseignant et ASEM. Derrière cette question, c'est aussi, comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, le partenariat ville-école dans son aspect traditionnel et directement opérationnel qui est souligné.

Il est utile de rappeler d'emblée que l'implication municipale dans les écoles, pour ce qui concerne la mise à disposition de personnel, est le plus souvent au moins équivalente à celle effectuée par l'Éducation nationale. En plus des ASEM qui ne concernent que la maternelle, travaillent dans le premier degré des agents d'entretien, agents de restauration et, selon les villes, du personnel d'animation, des gardiens ou concierge, sans compter l'intervention ponctuelle de nombreux autres agents municipaux. C'est ainsi que les secteurs « éducation » sont ceux qui représentent dans les communes les plus fortes dépenses de personnel (plus de 20 % des budgets de personnel leur sont consacrés). Quel que soit leur métier de base, toutes ces personnes sont en contact direct avec les enfants et, à ce titre, ont un rôle éducatif trop souvent négligé.

Pour ce qui concerne les ASEM, l'insuffisante prise en compte institutionnelle de leur présence à l'école maternelle est source de malentendu et de difficultés que Thierry Vasse relève parfaitement. Les enseignants de maternelle ne sont pas préparés à travailler avec un autre adulte, à « gérer » la relation humaine, à assumer cette forme particulière de management que la présence d'un ASEM exige pour une intégration réussie au profit de l'éducation du jeune enfant. Un enseignant sortant de l'IUFM, un nouveau directeur en maternelle, arrive en classe, sans bien connaître le statut juridique et la formation de l'ASEM, et surtout sans comprendre la distinction entre la relation fonctionnelle qui doit s'établir entre eux et la relation hiérarchique que l'ASEM conserve avec l'administration municipale. D'un autre côté, l'administration municipale a aussi parfois des difficultés à accepter les particularités de cette double relation et a tendance à vouloir traiter ce personnel avec les mêmes règles que les autres personnels municipaux, sans tenir suffisamment compte des spécificités de l'organisation scolaire. Il n'est donc pas rare que des mises au point soient nécessaires avec la commune (souvent la direction d'éducation ou le service des affaires scolaires) pour que les difficultés s'aplanissent. La rédaction des chartes de l'ASEM et leur diversité montrent combien il est possible de fonctionner dans les écoles à partir des mêmes réglementations tout en tenant compte des particularités des organisations locales.

Thierry Vasse met au centre de son ouvrage la question du « tandem », du « duo », du « binôme » ASEM-enseignant sur lequel repose souvent

aujourd’hui le bon fonctionnement de la classe maternelle. Le partage du travail entre eux procède bien sûr de la réglementation mais aussi très largement de conceptions managériales et de conceptions éducatives.

Conceptions managériales : comment deux professionnels avec des niveaux de compétence parfois pas si éloignés (certains ASEM sont sur-diplômés), acceptent-ils, pour l’ASEM, l’autorité de l’enseignant devant les enfants, pour l’enseignant, le regard continu sur ses pratiques, alors que l’autonomie pédagogique est la règle maîtresse dans nos écoles ?

Conceptions éducatives : la distinction entre les missions de l’enseignant (apprentissage) et celles de l’ASEM (bien-être physique) ne procèdent-elles pas d’une vision éducative trop étroite ? La pédagogie ne concerne-t-elle pas tous les moments de la vie du petit enfant, même quand il s’endort, même quand il va aux toilettes et, a contrario, le bien-être du corps n’est-il pas aussi essentiel au moment où l’enfant est en période d’apprentissage ?

Par ailleurs, certaines tendances actuelles vont vers la sur-spécialisation des ASEM à la prise en charge de l’hygiène et des tâches matérielles : une circulaire sur les activités aquatiques les cantonne à ne s’occuper des enfants qu’aux « vestiaires », alors que certains d’entre eux qui travaillent le mercredi en centres de loisirs peuvent être en charge du même type d’activité sous leur entière responsabilité. On entend par ailleurs exprimer l’idée que les enseignants pourraient être complètement déchargés du temps de sieste qui relèverait obligatoirement des missions de l’ASEM. Il faut s’interroger sur l’impact éducatif de telles mesures : quelles visions hiérarchisées de la société donnons-nous ainsi aux enfants ?

De nombreux propos rapportés dans l’ouvrage montrent combien la relation de « duo » enseignant–ASEM est plus souvent basée sur un lien affectif (positif ou négatif) que professionnel. Tout notre travail commun est bien d’amener constamment à renforcer le caractère professionnel de cette relation. La meilleure voie pour cela est, sans doute, de sortir justement de cette relation de « couple » en renforçant le travail d’équipe entre enseignants et ASEM au niveau de l’école, en sortant ainsi de ce qui se passe strictement dans la classe. Beaucoup de travail reste à faire dans cette direction qui connaît nombre de résistances, et qui est pourtant le chemin permettant de véritablement conduire à la construction d’une communauté éducative.

Merci à Thierry Vasse, avec cet ouvrage, de nous permettre de nous re-questionner à ce sujet.

Claudine Paillard, présidente de l’ANDEV  
(Association nationale des directeurs de l’Éducation des villes de France).